



Commission scolaire  
Cœur-des-Vallées

# AVIS PUBLIC

## **RÈGLEMENT – CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DES COMMISSAIRES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020**

Avis est par la présente donné que le Conseil des commissaires de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées a adopté, lors de la séance ordinaire du 5 juin 2019, le règlement suivant : « Règlement C.C.r.60 2019 – Règlement relatif au calendrier des séances ordinaires du Conseil des commissaires pour l'année scolaire 2019-2020 ».

---

## **RÈGLEMENT – CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020**

Avis est par la présente donné que le comité exécutif de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées a adopté, lors de la séance ordinaire du 29 mai 2019, le règlement suivant : « Règlement C.C.r.61 2019 – Règlement relatif au calendrier des séances ordinaires du comité exécutif pour l'année scolaire 2019-2020 ».

---

## **RÈGLEMENT – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL DES COMMISSAIRES**

Avis est par la présente donné que le Conseil des commissaires de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées a adopté, lors de la séance ordinaire du 5 juin 2019, le règlement suivant : « Règlement C.C.r.62 2019 – Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil des commissaires ».

---

## **RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉLÉGATION DES FONCTIONS ET DES POUVOIRS**

Avis est par la présente donné que le Conseil des commissaires de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées a adopté, lors de la séance ajournée du 26 juin 2019, le règlement suivant : « Règlement C.C.r.63 2019 – Règlement relatif à la délégation des fonctions et des pouvoirs ».

Ces règlements entrent en vigueur le jour de la publication du présent avis, conformément à l'article 394 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c.l-13.3).

Donné à Gatineau, ce 3 juillet 2019.

Jasmin Bellavance,  
Secrétaire général